

**ANNALES**  
DE  
**MÉDECINE VÉTÉRINAIRE,**

PUBLIÉES A BRUXELLES,

PAR

**MM. DELWART,**

**HUSSON ,**

**THIERNESSE**

et **DEMARBAIX,**

} **Professeurs.**

} **Répétiteur.**

*à l'École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État.*

---

**QUATRIÈME ANNÉE.**

---

**BRUXELLES,**

**J. B. TIRCHER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,**

**RUE DE L'ÉTOUVE, 20.**

---

**1855**

On saigna encore et on continua les mêmes soins, et, le 17, l'animal était guéri.

Le 10 novembre suivant, cette jument fut de nouveau et pour le même mal soumise à l'auteur, qui lui fit administrer les mêmes remèdes, c'est-à-dire l'émétique, etc.

Le 17, on changea le traitement. On lui donna, ce même jour, 6 grammes de sulfate de quinine.

Le 20, il en prit 7 grammes; le 30, 6 grammes, et, le 2 décembre, 6 grammes. L'animal fut remis au régime ordinaire; il était guéri.

La deuxième observation a pour objet un cheval hanovrien, âgé d'environ 10 ans. Il fut présenté à l'auteur le 12 juillet 1854. Après l'avoir soumis, pendant plusieurs jours, à l'usage de l'émétique en breuvage, du décoctum de tabac en lavements, et d'autres dérivatifs ou révulsifs à l'extérieur, il eut recours au sulfate de quinine comme précédemment, mais à une dose un peu moins forte, et la guérison s'en suivit comme dans le cas précédent.

A. T.

---

### III. VARIÉTÉS.

---

#### ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE.

Lorsque, dans le courant de novembre 1854, parut le rapport de la section centrale de la *Chambre des représentants* sur le projet de loi relatif à l'enseignement agricole et vétérinaire, le Conseil administratif de la *Société centrale d'agriculture* chargea une commission de neuf membres de soumettre à un examen approfondi toutes les questions ressortissant à ce sujet important, et de lui rendre compte, dans le plus bref délai possible, du résultat de ses délibérations.

Parmi les questions soulevées par cette commission, dont le rapport vient d'être imprimé et distribué à tous les membres des chambres législatives, se trouve la suivante :

« NE SERAIT-IL  
VÉTÉRINAIRE ET L  
L'ORGANISATION E

Nous croyons d  
teurs la réponse d  
dans le rapport c  
l'École vétérinaire

« Après avoir  
agricole et l'oppo  
la création d'un i  
motion de son hor  
examiné la questi  
der aussi que l'É  
établissement d'in

» Après de mû  
par l'affirmative.  
une chose fort av  
nement de l'ensei  
celui de l'économ  
trésor public.

» L'École vétér  
le pays a profité,  
elle se trouve. Po  
11 juin 1850, qui  
pirant au grade d  
être complété par  
tions d'animaux  
sont indispensables

» Il ne suffit pa  
ces médicales; il  
positives en agricu  
à même de rendre  
dre d'eux.

» Appelés, la  
trouver constamm  
sion ne peut se bo  
s'étendre à l'art de  
races.

» On ne le con  
courir puissamm  
core les agriculteu

« NE SERAIT-IL PAS UTILE DE RÉUNIR L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ET L'INSTITUT AGRICOLE DU DEGRÉ SUPÉRIEUR, DONT L'ORGANISATION EST PROPOSÉE A LA LÉGISLATURE ?

Nous croyons devoir soumettre aux méditations de nos lecteurs la réponse de la commission. Elle est formulée et détaillée dans le rapport ci-après, dû à M. le *professeur* THIERNESSE, de l'École vétérinaire de Cureghem.

« Après avoir reconnu la haute utilité de l'enseignement agricole et l'opportunité de réclamer des chambres législatives la création d'un institut agronomique, la Commission, sur la motion de son honorable président, M. le docteur Daumerie, a examiné la question de savoir, s'il ne serait pas utile de demander aussi que l'École de médecine vétérinaire fût réunie à cet établissement d'instruction.

» Après de mûres délibérations, elle a résolu cette question par l'affirmative. Elle s'est convaincue que cette fusion serait une chose fort avantageuse, tant sous le rapport du perfectionnement de l'enseignement vétérinaire et agronomique, que sous celui de l'économie très-considérable qui en résulterait pour le trésor public.

» L'École vétérinaire, qui a déjà produit des résultats dont le pays a profité, ne peut être maintenue dans les conditions où elle se trouve. Pour répondre à la juste exigence de la loi du 11 juin 1850, qui prescrit des examens sur l'agriculture à l'aspirant au grade de médecin vétérinaire, cet établissement doit être complété par une exploitation agricole et par des collections d'animaux des principales espèces domestiques qui lui sont indispensables.

» Il ne suffit pas que les vétérinaires soient initiés aux sciences médicales; il faut aussi qu'ils possèdent des connaissances positives en agriculture, tant pratique que théorique, afin d'être à même de rendre au pays les services qu'il a le droit d'attendre d'eux.

» Appelés, la plupart, à s'établir à la campagne, et à se trouver constamment en contact avec les cultivateurs, leur mission ne peut se borner à soigner les animaux malades; elle doit s'étendre à l'art de les conserver en santé et d'en améliorer les races.

» On ne le contestera point : les vétérinaires doivent concourir puissamment à déraciner les préjugés qui retiennent encore les agriculteurs dans l'ornière de la routine; c'est à eux

qu'il appartient de donner une impulsion utile, pour tout ce qui se rattache aux croisements et autres opérations concernant le perfectionnement des races domestiques.

» Or, seront-ils à la hauteur de cette mission importante, s'ils ont négligé l'étude des diverses branches de la science agronomique? Nous répondons par la négative à cette question. Il ne suffit pas, en effet, pour diriger convenablement les opérations relatives à l'application des lois de l'hygiène, de l'éducation des animaux et de l'art d'en améliorer les races, d'avoir étudié dans des livres, ou par les démonstrations orales d'un professeur, les préceptes de la science les mieux établis; il faut encore et surtout avoir suivi ces opérations dans tous leurs détails sous la direction d'un bon maître.

» L'on se convaincra aisément que les questions de perfectionnement des races ne sont point de simples questions de croisement ou de choix de reproducteurs dans ces races, et que, si l'on se bornait à ces opérations, l'on s'imposerait très-souvent des dépenses considérables, en pure perte pour soi-même et pour le pays.

» La question de l'amélioration des races est donc beaucoup plus compliquée : elle ne peut, le plus souvent, être résolue que par des modifications préalables dans les habitations, dans le régime alimentaire des animaux, quant à la quantité et à la qualité des nourritures, et, par suite, dans les systèmes de culture, dans les assolements, etc.

» De là, la nécessité de donner aux vétérinaires des connaissances approfondies en agriculture, connaissances qui ne leur sont pas seulement indispensables pour l'objet dont il s'agit, mais encore pour les mettre à même de découvrir et par conséquent d'indiquer les moyens d'annihiler les causes de bien des maladies qui affectent nos animaux.

» L'étude pratique, dans un institut agricole et vétérinaire, d'un assez grand nombre d'animaux des diverses espèces domestiques, dans les conditions ordinaires des fermes bien tenues aux différents âges, livrés ou non à la reproduction, est encore nécessaire au vétérinaire, afin que, au besoin, il puisse guider son client dans le choix d'un animal qu'il aurait intérêt de conserver ou d'acquérir, en lui montrant les qualités et les défauts qu'il présente, eu égard à la destination qu'on lui réserve.

» La réunion de l'école de médecine vétérinaire à une institution agricole est encore désirable, pour donner aux élèves de cet établissement le moyen de faire des *études complètes sous le rapport médical*. Ils y trouveraient de temps à autre, dans les espèces bovine et ovine, des sujets de clinique qui feraient con-

stamment défaut  
tions d'animaux

» Ce sont les  
enseignement de  
pétents pour ce

» Or, la plu  
avons l'honneur

» On nous pe  
montrer à ceux

» Voici d'abc  
majorité du col  
une pétition ad  
pour lui deman  
provisoire :

« On se con  
» ignore les se

» pelé par ses

» tion continu

» conseils, à l

» les résultats

» Vouloir se

» ment agricol

» désunir deux

» restreindre l

» qui, dans le

» utiles à la p

» Séparer ce

» rinaires com

De leur côté  
sent de réclam

que théorique,  
été signalé et

année, il se tro  
d'apparat à la s

l'autre de ces i

En 1844, M.  
en chef du jour

croquant que, d  
et d'agriculture

» dait un enseign  
suivante dans u

« Le Gouver  
» des rapports  
» vétérinaire,

utile, pour tout ce  
érations concernant

mission importante,  
nches de la science  
ive à cette question.  
ablement les opé-  
l'hygiène, de l'édu-  
er les races, d'avoir  
strations orales d'un  
nieux établis; il faut  
s dans tous leurs dé-

questions de perfec-  
les questions de croi-  
s ces races, et que,  
'imposerait très-sou-  
perte pour soi-même

es est donc beaucoup  
vent, être résolue que  
abitations, dans le ré-  
quantité et à la qua-  
systèmes de culture,

érinaires des connais-  
sances qui ne leur  
l'objet dont il s'agit,  
écouvrir et par con-  
r les causes de bien

agricole et vétérinaire,  
diverses espèces do-  
des fermes bien te-  
la reproduction, est  
, au besoin, il puisse  
al qu'il aurait intérêt  
ant les qualités et les  
tion qu'on lui réserve.  
vétérinaire à une insti-  
donner aux élèves de  
*études complètes sous le*  
mps à autre, dans les  
nique qui feront con-

stamment défaut à une école vétérinaire dépourvue de collec-  
tions d'animaux.

» Ce sont bien, sans doute, les professeurs chargés de l'en-  
seignement de la médecine vétérinaire qui sont le plus com-  
pétents pour décider cette question.

» Or, la plupart partagent l'avis de la commission dont nous  
avons l'honneur d'être l'interprète.

» On nous permettra de faire quelques citations, pour le dé-  
montrer à ceux qui ont pu penser et dire le contraire.

» Voici d'abord comment s'est exprimée, à ce sujet, la grande  
majorité du collège professoral de l'école de Cureghem, dans  
une pétition adressée, en 1846, à la Chambre des Représentants,  
pour lui demander l'organisation définitive de cette institution  
provisoire :

« On se convaincra qu'il est impossible que le vétérinaire  
» ignore les sciences agricoles, si l'on considère qu'il est ap-  
» pelé par ses occupations de chaque jour à se mettre en rela-  
» tion continuelle avec les cultivateurs, à les éclairer de ses  
» conseils, à leur apprendre les meilleurs moyens d'atteindre  
» les résultats qu'ils poursuivent.

» Vouloir séparer l'enseignement vétérinaire de l'enseigne-  
» ment agricole; vouloir en faire deux sciences distinctes, c'est  
» désunir deux choses qui ne peuvent pas l'être; c'est vouloir  
» restreindre le but de l'école à une seule fraction des sciences  
» qui, dans leur ensemble, forment des hommes réellement  
» utiles à la prospérité de l'agriculture.

» Séparer ces deux branches, c'est renoncer à faire des vété-  
» rinaires complets . . . . . »

De leur côté, les trois écoles vétérinaires de France ne ces-  
sent de réclamer aussi l'enseignement agricole, tant pratique  
que théorique, comme une chose indispensable. Le besoin en a  
été signalé et démontré dans divers écrits, et presque chaque  
année, il se trouve exposé sous un nouveau jour dans le discours  
d'apparat à la solennité de la distribution des prix à l'une ou à  
l'autre de ces institutions.

En 1844, M. le professeur Tisserant, de Toulouse, rédacteur  
en chef du journal vétérinaire publié par l'école de cette ville,  
croyant que, d'après le titre de : *Ecole de médecine vétérinaire  
et d'agriculture*, qui lui a été donné, l'école de Cureghem possé-  
dait un enseignement agricole complet, s'exprima de la manière  
suivante dans un article consacré à cet établissement :

« Le Gouvernement de Belgique a bien compris l'intimité  
» des rapports qui existent entre l'agriculture et la médecine  
» vétérinaire, quand il a créé une institution vétérinaire et

» agricole, et réuni au même lieu l'enseignement de la médecine vétérinaire et de l'économie rurale. Il serait à désirer qu'il en fût ainsi en France; qu'à chacune de nos écoles vétérinaires, on joignît l'enseignement théorique et pratique dont nous parlons; nous sommes convaincus que cette association aurait d'heureux résultats; . . . peut-être ce vœu n'est-il pas loin de se réaliser; il a été émis par des hommes dont la voix s'élève bien au-dessus de la nôtre. . .

» Mais remarquons que les vétérinaires ne rendront au pays tous les services qu'ils sont susceptibles de rendre, que le jour où leurs connaissances en économie rurale ne se borneront plus à des données purement spéculatives, exclusivement théoriques (*Journal des vétérinaires du Midi*, 1844).

Le savant professeur Magne, à qui nous devons plusieurs ouvrages importants, a développé la même opinion, au nom de l'école d'Alfort, dans un discours prononcé, la même année, à la distribution des prix à cette institution.

« L'hygiène des herbivores, disait M. Magne, ne peut même être étudiée qu'autant qu'on la rattache à l'économie rurale. Mieux que personne, les vétérinaires peuvent connaître le mérite des diverses races domestiques. . . Mais pour rendre utiles leurs connaissances à ce sujet (leur amélioration), les vétérinaires doivent toujours avoir en vue le bénéfice des fermes. . .

» Or, si dans ces circonstances, vous savez, sans être agriculteurs, disait M. Magne à ses élèves, de quelle manière doit être dirigée une exploitation rurale, informez-vous des conditions agricoles de la ferme où vous êtes appelés; visitez les prairies, les pâturages, même les terres à blé; interrogez le sol; voyez s'il est calcaire ou siliceux; rappelez-vous si l'année a été sèche ou pluvieuse; demandez de quelle manière ont été faites les récoltes; examinez les fourrages, étudiez les espèces de plantes qui les composent; inspectez les charrues et les voitures; mesurez la distance qui sépare les terres des étables; voyez la situation, la tenue de ces dernières, et vous trouverez, le plus souvent, avec la cause de la maladie, le moyen d'en faciliter la guérison et d'en prévenir le retour.

» Les connaissances agricoles vous seront d'autant plus nécessaires, qu'elles vous distingueront des guérisseurs empiriques qui, sans s'occuper ni de la cause, ni de la nature des affections qu'ils ont à traiter, ne cherchent qu'à administrer les remèdes les plus propres à capter la confiance trop facile des malheureux fermiers (*Recueil de Médecine vétérinaire*, 1844).

Nous devons s  
de Toulouse, M.  
tion. Ce vétérinaire  
comme une des  
on nous permet  
de ses publicatio  
année 1845).

Après avoir dé  
tante mission qu  
doit posséder un  
M. Prince ajoute

« Cette autre  
» modifier nos a  
» qui, rapprocha  
» voir au milieu  
» et qu'ils compl

» . . .  
» importants et  
» vétérinaire à l'  
» étayer les prin  
» nées positives

» Sans ce com  
» meurer près d  
» nous laissent é  
» droit d'attendr

» Tout ce qui  
»giène, d'élève  
» ques (dans les  
» en principe. L

» tionnels que l'  
» éclairée; mais  
» de l'enseigner

» l'instruction e  
» n'aboutit qu'il  
» manque.

» Voilà pourq  
» la plus large d  
» ses clients, et

» accroître leur  
» de sa mission  
» tion des moye

» chant ses cond  
» nomie intellig  
» L'économie

nement de la médecine. Il serait à désirer que de nos écoles vétérinaires et pratiques nous nous occupions de cette association. . . peut-être ce . . . a été émis par des . . . de la nôtre. . . ne rendront au pays . . . de rendre, que le . . . rurale ne se borne . . . culatives, exclusives du Midi, 1844). » Nous devons plusieurs opinions, au nom de . . . é, la même année, à . . . agne, ne peut même . . . à l'économie rurale. . . peuvent connaître le . . . Mais . . . ce sujet (leur amé- . . . urs avoir en vue le . . . avez, sans être agri- . . . quelle manière doit . . . rmez-vous des con- . . . s appelés; visitez les . . . à blé; interrogez le . . . appelez-vous si l'an- . . . z de quelle manière . . . ourrages, étudiez les . . . spectez les charrues . . . sépare les terres des . . . es dernières, et vous . . . se de la maladie, le . . . prévenir le retour. . . ont d'autant plus né- . . . es guérisseurs empi- . . . ni de la nature des . . . ent qu'à administrer . . . confiance trop facile

Nous devons surtout au savant directeur de l'école vétérinaire de Toulouse, M. Prince, des détails intéressants sur cette question. Ce vétérinaire étant à juste titre considéré, dans son pays, comme une des plus respectables autorités en cette matière, on nous permettra de rapporter quelques courts passages d'une de ses publications (*Journal de Médecine vétérinaire de Lyon*, année 1845).

Après avoir démontré que, pour être au niveau de l'importante mission qu'il a à remplir dans la société, le vétérinaire doit posséder une autre pratique que la pratique médicale, M. Prince ajoute :

« Cette autre pratique est celle qui nous apprend l'art de modifier nos animaux et de les rendre meilleurs. C'est elle qui, rapprochant les types des races diverses, nous les fera voir au milieu des conditions variées dont ils sont une partie et qu'ils complètent pour l'exploitation du sol . . . »

« Par elle nous reconnaitrons combien sont importants et nombreux les liens qui rattachent la médecine vétérinaire à l'agriculture. Cette pratique nous fournira, pour étayer les principes fondamentaux de l'art agricole, les données positives d'une expérience directe . . . »

« Sans ce complément d'études, nous sommes exposés à demeurer près des cultivateurs dans des limites d'action qui nous laissent évidemment au-dessous des services qu'ils ont droit d'attendre de nous . . . »

« Tout ce qui compose l'enseignement actuel des cours d'hygiène, d'élève et de perfectionnement des animaux domestiques (dans les écoles vétérinaires) peut être parfait, excellent en principe. Les préceptes peuvent en être aussi sûrs et rationnels que l'exigent les déductions d'une pratique saine et éclairée; mais les données essentielles, réduites au seul moyen de l'enseignement oral, forment pour ainsi dire une île dans l'instruction et le souvenir de l'élève; car à tout cela rien n'aboutit qu'il ait pu voir, faire ou diriger. L'application lui manque.

« Voilà pourquoi il pourra voir se fermer devant lui la voie la plus large et la plus certaine pour arriver à la confiance de ses clients, en aidant de ses conseils au progrès qui pourrait accroître leur fortune. Voilà pourquoi la partie la plus haute de sa mission demeurera stérile, s'il ne peut diriger l'application des moyens rationnels d'améliorer l'exploitation, en rattachant ses conditions à ce qui ne peut en être séparé, à l'économie intelligente et progressive du bétail . . . »

« L'économie rurale nous paraît une branche aussi élevée que

*Médecine vétérinaire,*

» complexe des connaissances que le progrès exige de nous.  
» Pour l'étudier, il faut que nous allions à elle. Ne désunissons  
» rien de ce qui doit composer son ensemble et concourir à ses  
» résultats. Saurions-nous l'effet d'un rouage, quand nous l'au-  
» rions séparé d'une machine compliquée dont il ferait partie?  
» . . . . .

» Il existe un grand nombre d'autres publications dans lesquelles se trouve démontrée la nécessité de l'annexion aux écoles vétérinaires d'une exploitation rurale et d'un enseignement agricole complet. Naguère encore, M. Prince a de nouveau traité cette question dans un discours fait pour la solennité de la distribution des prix à l'école de Toulouse (1).

» Nous pourrions donc multiplier nos citations; mais ce serait, pensons-nous, faire chose superflue. Nous rappellerons seulement que, en 1845, un *congrès médical* réuni à Paris, et en 1846, le *congrès central des délégués de l'agriculture française*, après de longs débats sur la question qui nous occupe, l'ont résolue dans le même sens que nous.

» Sans nier l'utilité de l'enseignement agricole dans les écoles vétérinaires, quelques personnes sont opposées à la fusion que nous réclamons. Elles se fondent surtout sur ce que l'école vétérinaire doit se trouver à côté d'une grande ville, pour en recevoir des sujets de démonstration clinique, et qu'une école d'agriculture a besoin d'en être éloignée, pour disposer d'un domaine rural.

» Cette objection paraît sérieuse, mais elle est en réalité des plus futiles.

» Pour justifier cette assertion, notons d'abord que le grand centre de population, où l'on voudrait maintenir l'école vétérinaire, ne pourra jamais lui fournir des sujets de clinique que pour les maladies du cheval et du chien, et que toujours les élèves de cet établissement, outre qu'ils seront privés de tout moyen d'études pratiques pour les différentes branches de la zootechnie, se trouveront constamment dans l'impossibilité d'acquiescer quelques notions précises des maladies du bétail.

» Nous établirons maintenant que cette institution ne doit pas se trouver absolument contre les murs de Bruxelles, pour en recevoir des chevaux et des chiens malades. Il est certain que l'on continuerait à lui conduire de cette ville un nombre suffisant de ces sujets de clinique, si elle en était distante d'une demi-lieue ou même d'une lieue.

(1) Voir un extrait de ce discours dans les *Annales Belges de médecine vétérinaire*, année 1835, p. 106 et suivantes.

» Or, M. le ba-  
nière à la commis-  
questions ressorti-  
ment possède tou-  
d'un institut agric-  
cienne forêt de S-  
quant à sa compo-

» Rien dans ce-  
et les études vété-  
ves y trouveraien-  
la zootechnie; c'e-  
tion et le perfecti-  
pour les maladies  
peuvent guère ét-

» L'on objecte-  
rait des sommes  
de voter; que, pa-  
cher à l'école vét-  
culture dans une  
un local qui con-

» Nous répond-  
les bâtiments rép-  
en tout point, a-  
tution.

» Les anciens  
raient, sans doute  
nement, pourrai-  
et aux élèves; ma-  
les autres rappor-  
constructions, d'  
cabinets de colle-  
nements de physiq-  
et des étables qu-  
divers locaux doi-

» Il est cepen-  
d'agriculture, les  
rangées d'après l-  
tation rurale elle-  
puissent être mo-

» C'est pour n-  
un institut agric-  
un local qui rép-

» Or, par la f-  
naire, on aurait l-



» Or, M. le baron de Tornaco l'a fait observer l'année dernière à la commission qui était chargée de l'examen de toutes les questions ressortissant à l'enseignement agricole, le Gouvernement possède tout ce que l'on peut désirer pour l'emplacement d'un institut agronomique et vétérinaire, dans la partie de l'ancienne forêt de Soignes qui avoisine la Cambre. Le sol y est, quant à sa composition, des plus variés.

» Rien dans cette situation ne gênerait les études agricoles, et les études vétérinaires y gagneraient immensément. Les élèves y trouveraient tous les éléments d'instruction pratique pour la zootechnie; c'est-à-dire pour l'extérieur, l'hygiène, l'éducation et le perfectionnement des animaux domestiques, ainsi que pour les maladies du bœuf, du mouton et du porc, qu'ils ne peuvent guère étudier aujourd'hui que dans les livres.

» L'on objecte que la fondation d'un tel établissement exigerait des sommes très-considérables, que les Chambres refuseront de voter; que, par conséquent, il est préférable de ne pas toucher à l'école vétérinaire, et d'établir un institut spécial d'agriculture dans une commune rurale où il serait possible d'obtenir un local qui conviendrait.

» Nous répondons que l'on ne trouvera point un local dont les bâtiments répondent ou soient susceptibles d'être appropriés, en tout point, aux diverses exigences d'une semblable institution.

» Les anciens châteaux, que des propriétaires s'empresseraient, sans doute, d'offrir en vente ou en location au Gouvernement, pourraient bien convenir pour logement au directeur et aux élèves; mais ils laisseraient beaucoup à désirer sous tous les autres rapports. Il ne serait pas possible, sans de nouvelles constructions, d'y faire des salles d'étude, des auditoires, des cabinets de collections de zoologie, de minéralogie, d'instruments de physique, etc., un laboratoire de chimie, des écuries et des étables qui présentassent toutes les conditions que ces divers locaux doivent absolument réunir.

» Il est cependant nécessaire que, dans une école supérieure d'agriculture, les écuries et les étables soient construites et arrangées d'après les règles de l'hygiène, et que, comme l'exploitation rurale elle-même, dont elles sont des dépendances, elles puissent être montrées comme des modèles à imiter.

» C'est pour nous une chose évidente : si l'on veut organiser un institut agricole, il est indispensable qu'il lui soit construit un local qui réponde à tous ses besoins.

» Or, par la fusion de cet établissement avec l'école vétérinaire, on aurait le moyen d'élever toutes les constructions dési-

rables, sans allocation spéciale de la part des Chambres. Il suffirait que celles-ci permissent, outre l'aliénation de la propriété de Cureghem, la vente des arbres de la région de la forêt de Soignes qui, avec la partie déjà cultivée, serait affectée à la formation de l'exploitation de cent à trois cents hectares, dont un institut agronomique doit pouvoir disposer.

» L'établissement de Cureghem et ses 13 hectares environ de prairies ont actuellement une valeur très-considérable, par suite de leur proximité de la station du Midi qui, comme on sait, va être prolongée à côté de cette propriété.

» La vente en serait donc très-avantageuse et fournirait assurément de quoi couvrir une grande partie des frais de fondation du nouvel établissement.

» Celui-ci profiterait, en outre, des collections de zoologie, de minéralogie, de physique et du matériel du laboratoire de chimie de l'école vétérinaire, toutes choses qui, si elles devaient être créées pour une école d'agriculture séparée, exigeraient une mise de fonds fort importante.

» D'un autre côté, si on maintient l'école vétérinaire à Cureghem, comme école exclusivement médicale, on devra y dépenser encore plus de deux cent mille francs, pour compléter les constructions commencées et qui lui sont indispensables.

» Il serait inutile, pensons-nous, d'entrer dans plus de détails, pour démontrer l'utilité de la réunion, en un même institut, de l'école vétérinaire et d'une école d'agriculture du degré supérieur. Quiconque a quelque peu étudié cette question reconnaîtra que ce serait, au point de vue de l'instruction, une chose fort avantageuse.

» Mais la fusion des deux établissements projetés n'est pas seulement désirable sous ce rapport; elle l'est encore sous celui de l'économie très-considérable qui en résulterait, et qui, dans un petit pays comme le nôtre, mérite la plus sérieuse attention.

» Il y a, en effet, un grand nombre de branches qui sont communes aux agronomes et aux vétérinaires. Telles sont, notamment, la physique, la chimie, la zoologie, la botanique, l'hygiène, l'éducation, l'extérieur et l'art du perfectionnement des animaux domestiques.

» Nous posons en principe que ces branches sont aussi nécessaires à l'agronome qu'au vétérinaire et à celui-ci qu'au premier. Or, si elles leur sont enseignées dans deux établissements séparés, il faut, comme nous l'avons déjà fait remarquer, outre un personnel de professeurs double, un jardin botanique, des cabinets de physique et d'histoire naturelle, et des laboratoires de chimie également en double.

» Les opposés plusieurs des branches à être enseignées à l'école; mais jamais démontrer.

» Au reste, pour réfuter cette

» On cite surtout une parmi celles différemment pour en médecine vétérinaire fonder davantage

» Ceci n'est pas l'admettre comme partie de la chimie de l'institut agricole, les leçons ou les études

» Ainsi, les mêmes leçons, au lieu de passer au laboratoire de chimie, tous ensemble, ce

» Or, c'est là, se trouverait. Elles pratiques, inconvenient, ni

» C'est, du reste, aux universités, des jeunes gens d'entre elles moins vétérinaire.

» Eh bien, ce qui est applicable à la physique nous contestons, l'usage, dans quelque des deux catégories

» Quant aux divers vents variés : elles les agronomes et croyons-nous, recherchons donc pas

» Mais la plupart aux deux écoles.

» Nous avons

les Chambres. Il suffi-  
sation de la propriété  
région de la forêt de  
rait affectée à la for-  
nts hectares, dont un  
r.

3 hectares environ de  
onsidérable, par suite  
i, comme on sait, va

se et fournirait assu-  
des frais de fondation

ollections de zoologie,  
iel du laboratoire de  
qui, si elles devaient  
séparée, exigeraient

cole vétérinaire à Cu-  
cale, on devra y dé-  
s, pour compléter les  
indispensables.

trer dans plus de dé-  
on, en un même insti-  
'agriculture du degré  
lié cette question re-  
de l'instruction, une

nts projetés n'est pas  
l'est encore sous celui  
ulterait, et qui, dans  
plus sérieuse attention.  
branches qui sont com-  
s. Telles sont, notam-  
e, la botanique, l'hy-  
perfectionnement des

anches sont aussi né-  
et à celui-ci qu'au pre-  
s deux établissements  
fait remarquer, outre  
din botanique, des ca-  
et des laboratoires de

» Les opposés à notre opinion prétendent, il est vrai, que plusieurs des branches que nous venons d'énumérer ne peuvent être enseignées de la même manière aux deux catégories d'élèves; mais jamais, que nous sachions, ils n'ont entrepris de le démontrer.

» Au reste, quelques considérations suffiront, croyons-nous, pour réfuter cette assertion.

» On cite surtout la chimie, on ne cite guère que cette branche parmi celles indiquées plus haut, comme devant être faite différemment pour les élèves en agronomie, que pour les élèves en médecine vétérinaire, ceux-ci ayant besoin, dit-on, d'approfondir davantage la chimie organique.

» Ceci n'est pas tout à fait exact; mais nous voulons bien l'admettre comme fondé. S'ensuit-il que les leçons sur cette partie de la chimie doivent être différentes à l'école vétérinaire et à l'institut agricole? Non; c'est seulement l'application de ces leçons ou les études qui varieraient quelque peu.

» Ainsi, les élèves des deux catégories, après avoir assisté aux mêmes leçons, ayant à en étudier la matière, devant pour cela passer au laboratoire et être occupés aux exercices ou manipulations chimiques, seraient admis à cette étude par séries, et non tous ensemble, ce qui, en tout cas, ne pourrait avoir lieu.

» Or, c'est là, c'est au laboratoire seulement que la différence se trouverait. Elle se trouverait dans la direction desdits exercices pratiques, et il n'en pourrait jamais résulter le moindre inconvénient, ni aucune difficulté dans l'exécution.

» C'est, du reste, de cette manière que les choses se passent aux universités, où le même cours de chimie est fréquenté par des jeunes gens qui se destinent à des carrières qui, certes, ont entre elles moins d'analogie que l'agronomie et la médecine vétérinaire.

» Eh bien, ce que nous venons de dire de la chimie serait applicable à la physique, à la botanique et à la zoologie, si, ce que nous contestons, ces sciences devaient être approfondies davantage, dans quelques-unes de leurs parties, par l'une ou l'autre des deux catégories d'élèves.

» Quant aux diverses branches de la zootechnie, elles ne peuvent varier: elles doivent être étudiées avec le même soin par les agronomes et par les médecins des animaux. Cette vérité est, croyons-nous, reconnue par tout le monde; nous ne nous attacherons donc pas à en faire la démonstration.

» Mais la plupart des autres branches sont encore communes aux deux écoles.

» Nous avons démontré que les vétérinaires ont besoin de

connaître la science agronomique. De leur côté, les agronomes doivent posséder des notions plus ou moins étendues des sciences qui forment surtout le médecin vétérinaire. Il importe qu'ils connaissent la jurisprudence et la maréchalerie vétérinaires, et qu'ils n'ignorent complètement ni la police sanitaire appliquée aux animaux, ni l'anatomie, ni la physiologie, etc.

» Quoiqu'il n'y ait dans ces deux dernières branches rien qui soit inutile aux agronomes, nous convenons qu'ils peuvent pourtant en négliger beaucoup de détails.

» Est-ce à dire qu'il serait nuisible de les faire assister aux mêmes leçons, sur ces sciences, que les étudiants en médecine vétérinaire? Que la réunion de ces élèves au cours d'anatomie, par exemple, présenterait de l'inconvénient? Nullement. Les élèves en agronomie acquerraient, par la fréquentation de ce cours dans toutes ses parties, une notion générale, qui leur est indispensable, des divers organes, etc., qui composent le corps des animaux et de la parfaite harmonie qui existe dans l'association de tous ces rouages dont l'ensemble constitue l'organisation. Après cela, ces jeunes gens passeraient à l'amphithéâtre des dissections, où on les mettrait à même d'étudier plus complètement, d'approfondir même, certaines parties que nous n'énumérerons pas ici, et qu'ils ont besoin de connaître aussi bien que les élèves en médecine vétérinaire, afin de pouvoir suivre avec fruit les cours relatifs à la zootechnie.

» On comprendra aisément que ce qui précède est parfaitement applicable à la physiologie. L'agronome ne peut trop en connaître.

» Il serait superflu d'insister davantage sur une chose qui saute aux yeux. Rien n'est plus évident que l'intime connexité qui existe entre l'agriculture et la médecine vétérinaire, « ces deux rameaux d'une seule et même science, » comme s'exprimaient les professeurs de l'École de Cureghem, en 1846, dans leur pétition à la Chambre.

» Au reste, si nous nous trompions, s'il était vrai que l'enseignement vétérinaire n'eût besoin ni d'enseignement agricole, ni de collections d'animaux vivants pour en faire une étude pratique sous tous les rapports; s'il était vrai, enfin, que cet enseignement ne dût être que médical, il serait inutile, nuisible même, au point de vue de l'économie surtout, d'entretenir une école spéciale de médecine vétérinaire. On devrait se borner à créer quelques chaires spéciales à l'une de nos universités, dont la faculté de médecine gagnerait beaucoup, par ce moyen, pour ses élèves, d'études comparatives qui, dans les sciences médicales, y sont peut-être trop négligées.

» Les jeunes gens auraient, pour le ter, sous la direction des casernes de cavalerie, quelle on donne

» Mais, non; le silité serait une chose l'instruction qu'elle puisse avant de compléter est très-désirable gnement vétérinaire même école.

» Considérant de la forêt de So l'emplacement le une semblable in y avoir mûrement pas à la dé

» Nous nous soulevée par les tériaire à l'écol des conflits, des point motivée, e idée systématique

» Nous ne voy rait s'établir dan sions, aussi bien vétérinaire sépar

» Pour que la les membres de que tout y soit tributions y soie

» Cette questi amène à dire, e stitut agricole et

» La direction un docteur en m rinaire, etc., — veillant et conci tervenir dans les le rapport de la trôler.

» Le profes

côté, les agronomes  
étendues des scien-  
naire. Il importe qu'ils  
lerie vétérinaires, et  
sanitaire appliquée  
gie, etc.

autres branches rien qui  
s qu'ils peuvent pour-

les faire assister aux  
étudiants en médecine  
au cours d'anatomie,  
ient ? Nullement. Les  
a fréquentation de ce  
générale, qui leur est  
ni composent le corps  
qui existe dans l'asso-  
e constitue l'organisa-  
ient à l'amphithéâtre  
ne d'étudier plus com-  
parties que nous n'é-  
e connaître aussi bien  
fin de pouvoir suivre

précède est parfaite-  
nome ne peut trop en

ge sur une chose qui  
que l'intime connexité  
vétérinaire, « ces deux  
omme s'exprimaient les  
346, dans leur pétition

il était vrai que l'en-  
enseignement agricole,  
en faire une étude pra-  
enfin, que cet ensei-  
erait inutile, nuisible  
tout, d'entretenir une  
n devrait se borner à  
e nos universités, dont  
p, par ce moyen, pour  
ans les sciences médi-

» Les jeunes gens se destinant à la médecine des animaux  
auraient, pour leurs études cliniques, l'autorisation de fréquen-  
ter, sous la direction de leur professeur spécial, l'infirmerie des  
casernes de cavalerie de la ville où se trouve l'université à la-  
quelle on donnerait une faculté de médecine vétérinaire.

» Mais, non ; l'annexion de l'école vétérinaire à une univer-  
sité serait une chose trop préjudiciable, au point de vue de  
l'instruction qu'elle doit répandre. Il faut indispensablement  
qu'elle puisse profiter de l'enseignement agricole, tout en ser-  
vant de complément nécessaire à celui-ci. Il convient donc, il  
est très-désirable que l'enseignement agronomique et l'ensei-  
gnement vétérinaire soient réunis dans le même lieu, dans la  
même école.

» Considérant que le gouvernement possède dans une partie  
de la forêt de Soignes, à environ une demi-lieue de Bruxelles,  
l'emplacement le plus convenable que l'on puisse désirer pour  
une semblable institution, nous avons lieu d'espérer que, après  
y avoir mûrement réfléchi, les représentants du pays n'hésite-  
ront pas à la décréter par la loi.

» Nous nous sommes abstenus de discuter cette objection  
soulignée par les opposants, savoir : que la réunion de l'école vé-  
térinaire à l'école d'agriculture du degré supérieur ferait naître  
des conflits, des mésintelligences ; cette appréhension n'étant  
point motivée, et ne nous paraissant être que le résultat d'une  
idée systématique.

» Nous ne voyons point, en effet, pourquoi l'accord ne pour-  
rait s'établir dans le personnel de l'établissement que nous dé-  
sirons, aussi bien que dans une école d'agriculture et une école  
vétérinaire séparées.

» Pour que la plus parfaite harmonie ne cesse de régner parmi  
les membres de tout établissement quelconque, ne suffit-il pas  
que tout y soit convenablement réglementé, que toutes les at-  
tributions y soient nettement définies et délimitées ?

» Cette question, qu'il suffit de poser pour la résoudre, nous  
amène à dire, en terminant, un mot de l'administration de l'in-  
stitut agricole et vétérinaire, comme nous le comprenons.

» La direction en serait confiée à un homme instruit, — soit  
un docteur en médecine, ou un agronome, ou un médecin vétéri-  
naire, etc., — d'un caractère à la fois ferme, impartial, bien-  
veillant et conciliant. Mais cet administrateur n'aurait pas à in-  
tervenir dans les travaux agricoles, à moins que ce ne soit sous  
le rapport de la comptabilité, qu'il pourrait être appelé à con-  
trôler.

» Le professeur d'agriculture pratique devrait, nous semble-

t-il, être chargé de la direction de l'exploitation rurale, et il serait secondé, en cela, par un *surveillant des travaux agricoles*.

» Un seul et même économiste suffirait ; mais sa tâche serait utilement partagée par le professeur de comptabilité rurale, lequel se chargerait de cette dernière.

» Il n'est pas question de l'équitation, ni au littéra A, ni au littéra B, de l'article 2 du projet de loi du Gouvernement. C'est cependant un cours d'une haute utilité pour un institut agronomique et pour une école vétérinaire. Ce cours est très-nécessaire, sinon indispensable, à tout homme qui a intérêt à pouvoir se rendre compte des divers mouvements du cheval, et surtout pour déterminer la manière dont il convient de le diriger, suivant ses dispositions morales ou sa conformation spéciale dans certaines régions du corps, et, par conséquent, afin de pouvoir toujours approprier la selle et la bride à l'animal que l'on doit monter, ou pour lequel on est consulté, s'il s'agit d'un vétérinaire. Celui-ci doit même tirer un grand parti de l'équitation pour découvrir le siège de la plupart sinon de toutes les boiteries du cheval.

» Tel est, messieurs, le résultat de nos délibérations sur la question des avantages de la réunion de l'enseignement vétérinaire et de l'enseignement agricole du degré supérieur.

» La commission conclut que cette fusion est très-désirable, et propose au *Conseil administratif de la Société centrale d'Agriculture* d'en poursuivre la réalisation par tous les moyens dont il peut disposer. »

*Le Rapporteur,*

A. THIERNESSE.

*Le Président,*

A. J. DAUMERIE.

#### RÉSUMÉ.

La Commission permanente de la Société centrale d'Agriculture de Belgique :

Pénétrée de l'heureuse influence que peut exercer l'enseignement agricole en Belgique,

Persuadée que les cours d'agriculture établis dans les universités ne peuvent produire des résultats bien favorables au pays,

Considérant l'organisation d'un Institut supérieur comme une mesure éminemment utile au point de vue des intérêts ruraux et de l'augmentation de la richesse nationale,

Convaincue qu'il émaner de l'initiative de l'Institut pour l'instruction agricole des propriétaires et des agriculteurs, sont appelés à être

S'appuyant sur le concours de beaucoup plus de personnes, n'est pas dotée

Appréciant la haute utilité de ce cours pour satisfaire aux besoins

Prévoyant en conséquence l'annexion à l'Institut d'une école d'apprentis vétérinaires,

Demande que le Gouvernement tienne le vœu qu'il a émis, et qu'il élève au-dessus du précédent un Institut supérieur auquel soient rattachés les cours précités.

Bruxelles, le 17 février 1884.

*Le Rapporteur,*

HENRI LE...

Le 17 février 1884, à l'occasion d'un banquet à l'École de médecine vétérinaire, l'École de médecine vétérinaire a tenu une séance de cet établissement.

Une franche et cordiale sympathie n'ont pu être exprimées par MM. les membres de notre École.

Voici les toasts prononcés par M. Gaudy, à M.

MESSIEURS,

Je vous propose

Un pareil toast

Convaincue que les grandes améliorations doivent surtout émaner de l'initiative des classes élevées de la société, et que l'instruction agricole doit porter principalement sur les fils des propriétaires et des cultivateurs aisés, afin d'étendre et de populariser promptement le progrès dans toutes les contrées où ils sont appelés à fixer leur résidence,

S'appuyant en outre sur ce que l'agriculture est à elle seule beaucoup plus importante que toutes les industries réunies, et n'est pas dotée comme elles d'un enseignement supérieur,

Appréciant la nécessité d'augmenter la production intérieure pour satisfaire aux exigences de la consommation,

Prévoyant enfin les avantages qui peuvent résulter d'une annexion à l'Institut agronomique de l'école vétérinaire et de l'école d'apprentissage pour la fabrication des instruments aratoires,

Demande que le Conseil administratif exprime à la Législature le vœu qu'il soit créé en Belgique un Institut du degré supérieur auquel soient réunis, s'il y a lieu, les deux établissements précités.

Bruxelles, le 19 décembre 1854.

*Le Rapporteur,*  
HENRI LE DOCTE.

*Le Président,*  
A. J. DAUMERIE.

*Le Président,*

A. J. DAUMERIE.

Le 17 février, le personnel enseignant et administratif de l'École de médecine vétérinaire de l'État a donné, chez Dubos, un banquet à M. le docteur Didot, appelé récemment à la direction de cet établissement.

Une franche cordialité, des sentiments de la plus affectueuse sympathie n'ont cessé de régner dans cette fête de famille, présidée par MM. les professeurs Delwart et Gaudy, deux des fondateurs de notre École.

Voici les toasts qui ont été portés par M. Delwart, au Roi; par M. Gaudy, à M. Didot, et la réponse de ce dernier :

MESSIEURS,

Je vous propose la santé du Roi !

Un pareil toast ne peut manquer de rencontrer ici les plus ar-